

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE574

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 5

I. À l'alinéa 177, supprimer les mots :

« Les dispositions de ».

II. En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« sont applicables »,

les mots :

« est applicable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.